
Adresse de la société populaire de Conches (Eure), informant de l'ouverture d'une souscription pour la construction d'un vaisseau à offrir comme don à la patrie, lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Conches (Eure), informant de l'ouverture d'une souscription pour la construction d'un vaisseau à offrir comme don à la patrie, lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16436_t1_0017_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

La société populaire des Vans, département de l'Ardèche, annonce à la Convention nationale l'arrestation de Dominique Allier, complice de Saillant, de Charrier et de tous les contre-révolutionnaires du Nord et du Midi. Ce scélérat a été arrêté avec trois de ses complices, au moment où il alloit exécuter le plus horrible des projets (la commune d'Alais devoit être le premier théâtre de ses sanglantes proscriptions).

La société des Vans invite la Convention à déclarer que le citoyen Bellon, juge de paix du canton, auteur de cette arrestation, a bien mérité de la patrie.

Elle adresse l'extrait du procès-verbal de la séance du 23 fructidor, qui prouve que la conduite du district de Tanargues, de la municipalité et de la garde nationale du Pont-Ceze, ainsi que celle des Mages, sont également dignes d'éloges (39).

28

La société populaire et montagnarde de Cambrai [Nord] fait connaître le courage héroïque du citoyen Raimbaud, lieutenant au cinquième bataillon de Paris, dans l'affaire qui eut lieu le 3 Prairial entre Lille et Tournai, et où il fut atteint d'une balle qu'il retira lui-même pour la renvoyer aux ennemis; elle ajoute qu'au moment même il reçut une seconde balle qui le mit hors de combat, et que la gangrène ayant nécessité l'amputation de son bras, il supporta cette opération avec sang-froid et en criant *vive la République!* et en répétant plusieurs fois ces mots : *au moins les scélérats m'en ont laissé un pour les combattre de nouveau.* Elle sollicite pour ce brave guerrier la récompense due à ses services et à sa valeur.

Mention honorable, renvoyé aux comités d'Instruction publique et de Salut public (40).

Les citoyens composant la société populaire de Cambrai, département du Nord, félicitent la Convention nationale sur la nomination d'une commission pour recueillir les faits héroïques dont chaque jour les défenseurs de la patrie offrent des exemples. Ils lui font part des faits suivants :

Dans l'affaire qui eut lieu le 3 prairial, entre Lille et Tournai, Ferdinand Raimbaud, membre de leur société, natif de Coulommiers, lieutenant au cinquième bataillon de Paris, ayant été atteint d'une balle au bas-ventre, se disposoit à la renvoyer de suite aux ennemis, lorsqu'une seconde vint lui frapper le coude gauche et le mit hors de combat. Il fut conduit à l'hôpital, où, après 56 jours, la gangrène nécessita l'amputation. Il la supporta avec sang froid en criant *vive la République!* et en répétant plusieurs fois ces mots : *Au moins les scélérats m'en ont laissé un*

pour les combattre de nouveau. Ils témoignent ensuite à la Convention combien il est doux de lui transmettre cet extrait de dévouement et de courage, puisqu'il doit assurer à ce brave guerrier la récompense de ses services et de sa valeur (41).

29

Le commissaire à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, transmet copie du procès-verbal d'exécution, 1^o. du jugement rendu par la commission militaire établie à Vedette-Républicaine [ci-devant Philippeville, Ardennes], contre le nommé François Lemixte, soldat au sixième régiment d'infanterie ci-devant Armagnac; 2^o. du jugement rendu par le deuxième tribunal militaire de l'armée du Nord, séant à Ypres, contre César-Auguste Franchomme, ci-devant chasseur au second bataillon des chasseurs, tous deux condamnés à la peine de mort pour *crime d'émigration*, et pour avoir porté les armes contre la République française.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (42).

30

La société populaire de Conches, département de l'Eure, annonce à la Convention nationale qu'elle vient d'ouvrir une souscription pour concourir à la construction du vaisseau que ce département se propose d'offrir à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

[*La société révolutionnaire et régénérée des amis de la Montagne de Conches à la Convention nationale, le 24 fructidor an II*] (44)

Citoyens Représentans,

Puissions-nous voir le dernier Anglais, partisan et esclave de George, à son dernier soupir! Fondons sur ce vautour et que la France libre fasse pour le peuple à Londres ce que la France esclave fit pour le peuple à Philadelphie. C'est dans ces sentimens que nous venons d'ouvrir une souscription pour aider l'administration du département de l'Eure à accélérer par la construction d'un vaisseau la ruine du despote des mers.

Salut et fraternité.

Les membres du comité de correspondance,
RAYMOND, MOUNIER, BAUCHE, GOUPIL.

(41) *Bull.*, 6 vend.

(42) *P.-V.*, XLVI, 53. *Bull.*, 3. vend. (suppl.); *M. U.*, XLIV, 42.

(43) *P.-V.*, XLVI, 53. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(44) C 321, pl. 1349, p. 14.

(39) *Bull.*, 6 vend.; *J. Fr.*, n^o 729; *Ann. R. F.*, n^o 3.

(40) *P.-V.*, XLVI, 52. *J. Fr.*, n^o 729; *M. U.*, XLIV, 42.